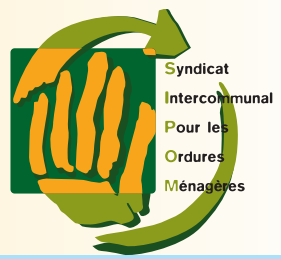


# la lettre du SIPOM



Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères - N°45/Juin2019



**Triez, la nature s'en souviendra !**



## EDITO

### Déchets de jardin : les bons gestes à adopter.

Depuis le retour des beaux jours, nous constatons avec consternation le retour des

déchets verts (branches, tailles de haies, tontes de pelouses, etc.) dans les bacs d'ordures ménagères du territoire du SIPOM. Bien évidemment, ce comportement est formellement interdit et doit être banni de tous. De la même façon qu'il serait illogique de ramasser des feuilles en forêt pour les jeter à la poubelle, les végétaux ne doivent en aucun cas se retrouver dans les bacs d'ordures ménagères, ni de tri, que ce soit en vrac ou dans des sacs. Bien sûr, vous pouvez déposer vos déchets verts en déchèterie, mais de nombreuses autres solutions existent pour les gérer, et même les valoriser.

La meilleure d'entre elles consiste à ne pas les produire en plantant des espèces à croissance moins rapide puis à réutiliser directement au jardin vos végétaux pour enrichir et protéger votre sol. Vous pouvez par exemple laisser la pelouse tondue telle quelle, à condition de tondre régulièrement. Les mauvaises herbes arrachées peuvent être étalées entre les lignes du potager, les haies coupées disposées au pied des arbustes, etc.

En ce qui concerne les branches plus épaisses, le SIPOM propose un service de broyage à domicile qui vous permet ensuite d'utiliser le broyat obtenu directement aux pieds des haies et arbustes.

Une autre solution consiste à composter une partie de vos végétaux (feuilles mortes, tonte de pelouse séchée). L'avantage de ce procédé est qu'il facilite également la valorisation des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas). Une fois tous ces composés 100% biodégradables transformés en compost, vous pouvez l'utiliser pour enrichir la terre de vos plantations. Et pour faciliter la mise en œuvre de cette bonne pratique, le SIPOM met un composteur à disposition de chaque foyer du territoire qui en fait la demande par téléphone ou par internet.

Nous comptons sur votre bon sens pour adopter les bons gestes.

Evelyne ROUANET  
Présidente du SIPOM

# Astuces pour un pique-nique zéro déchet

## Ça y est, c'est le retour de la saison des pique-niques !

Pour vous aider à organiser ces repas hors de la maison en limitant les déchets, voici une liste de petites astuces simples à mettre en place.

### Privilégiez les matériaux réutilisables

Gobelets, bouteilles, couverts, assiettes en plastique et serviettes en papier sont souvent les stars du pique-nique. Et pourtant, utiliser les mêmes objets en version réutilisable a des avantages incontestables : ils sont souvent bien plus solides et reviennent moins cher à long terme. Une fois achetés, vos gobelets en plastique dur, votre gourde, vos assiettes à pique-nique réutilisables et vos serviettes en tissu seront à disposition pour chacune de vos sorties repas !

### Pensez à partager

Pour tout ce dont l'emballage est difficile à éviter (par exemple les chips, la compote, les gâteaux, les boissons), choisissez des grands conditionnements et partagez plutôt que de choisir des emballages individuels.

### N'oubliez pas de trier

Et enfin, pensez à ne laisser aucun déchet sur place. Et, une fois devant les poubelles, n'oubliez pas de trier ! Encore trop de bouteilles en verre et d'emballages recyclables sont retrouvés dans les ordures ménagères.

### Préférez le fait-maison

Pour vos sandwichs, salades et biscuits, choisissez l'option du « fait-maison » ! En plus de manger des plats de meilleure qualité et entièrement personnalisables, vous produirez

moins de déchets que si vous les aviez achetés au supermarché. Pour les transporter, pensez aux bocaux et aux boîtes hermétiques réutilisables. Et pour remplacer les films alimentaires (plastique, aluminium), par exemple, pour transporter vos sandwichs, vous pouvez réutiliser les sachets en papier kraft dans lesquels sont vendues les baguettes de pain, les emballer dans un torchon, ou encore apprendre à réaliser des bee's wrap (tissus imperméabilisés avec de la cire d'abeille) en suivant un tutoriel sur internet.



# Faciliter la gestion de son jardin

## en limitant la production de déchets verts

Créer son jardin demande une certaine réflexion au préalable, et de se poser les bonnes questions : quel espace est disponible, quelle ambiance souhaite-t-on créer... ? Mais la question de l'entretien reste souvent oubliée. Par besoin esthétique et d'intimité nous souhaitons majoritairement avoir des végétaux à croissance « rapide », une haie qui se densifie très vite. Néanmoins, quelques années après la plantation on se retrouve confronté à un développement du végétal trop important, et la taille devient une corvée...

### Pour éviter ce souci voici quelques conseils d'aménagement paysager et de choix des végétaux :

- Optez pour des végétaux adaptés à notre climat (pensez au vent d'Auran), à notre type de sol (dans le Lauragais majoritairement lourd et argileux)... Et à la taille à venir ! Un végétal choisi pour son milieu permet de ne pas remplacer quelques années après un arbre mort car inadapté à son environnement, et donc éviter son évacuation et son remplacement.

- Attention à ne pas confondre « végétal à petit développement », et « végétal de petite taille ». Par exemple, le chêne vert atteint aisément à l'âge adulte les 20 mètres, mais se développe « lentement » c'est-à-dire moins de 30cm par an, contrairement à certains arbres qui peuvent atteindre un développement de plus de 60cm par an !

- Pensez aux variétés naines ! Par exemple le bouleau pleureur (*Betula pendula*) qui atteint aisément les 10 mètres peut être remplacé par *Betula pendula* 'Youngii' dans de petits jardins (environ 5 mètres à l'âge adulte) ou par *Betula nana*, qui lui ne dépasse pas 1 mètre 50 !

- Evitez les végétaux à fort développement comme le thuya, le photinia ou encore le laurier palme... Surtout utilisés en haies monospécifiques (une seule espèce) ils sont souvent plantés trop proches les uns des autres ; ce qui augmente la taille d'entretien et la sensibilité aux parasites ou maladies. Préférer des haies variées permet d'amener la biodiversité au sein de son jardin, et de réduire l'entretien en espaçant les végétaux au moment de la plantation. (Installer une canisse les premières années permet de réduire l'impact visuel jusqu'au développement des végétaux).

Quelques exemples d'arbustes :



le genêt d'Espagne



le Lilas commun

Vous pouvez envisager des arbustes greffés sur tiges (inférieur à 3 mètres de haut), idéal lorsque plantés à proximité d'une habitation. Par exemple : *Salix integra* 'Hakuro Nishiki', un saule crevette, ou encore *Ligustrum jonandrum* un troène sur tige.

### Petits plus :

Le CAUE 31 ou le CAUE 81 proposent aux particuliers, gratuitement et uniquement sur R.D.V, des consultations avec un paysagiste pour les guider et les orienter dans leur projet : [www.caue31.org](http://www.caue31.org)

Pour réduire les 4000 tonnes de déchets verts amenés chaque année en déchèterie sur le territoire du Sipom, nous proposons un service de broyage à domicile : voir le fascicule « Broyer ses végétaux à domicile » édité par le Sipom et disponible en mairies ou téléchargeable sur notre site internet : <http://www.sipom.fr/fr/nos-dechets/moins-jeter/broyage.html>. Le broyat obtenu vous servira au jardin.

# Le Grand Troc

## chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois

# Le 1<sup>er</sup> Mercredi de chaque mois

# Le Grand Troc



De 13h à 18h

Venez avec  
un objet,  
repartez avec  
un autre !

Rendez-vous à REVEL  
Salle de réunion du Sipom  
Entrée Chemin de Saint Pierre



# TLC Textiles, Linge de maison, Chaussures

**Tous les textiles se recyclent même usés et déchirés : pensez à les déposer dans les bornes prévues à cet effet**

Les vêtements et chaussures qui ne sont plus portés ainsi que le linge de maison dont on n'a plus l'usage ne doivent pas finir à la poubelle.

Comme un français sur deux qui fait le tri dans ses armoires au moins une fois par an, confiez vos TLC à un point d'apport volontaire pour qu'ils soient triés et valorisés par des professionnels.

Il y a actuellement plus de 30 colonnes sur le territoire du SIPOM. Il y en a forcément une près de chez vous !

**Déposer ses TLC usagés pour leur donner une 2ème vie : pourquoi est-ce utile ?**

Les TLC ainsi collectés dans les points d'apport identifiés par le logo repère de la filière créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux car ils permettent :

- de réduire le volume des déchets, préservant les ressources naturelles et limitant les pollutions,
- d'éviter de refabriquer des matières déjà disponibles grâce au recyclage,
- la création d'activité induisant l'embauche, notamment des personnes en difficulté au regard de l'emploi,
- le développement de produits innovants, redonnant de la valeur à ce qui, sinon, serait détruit.

**Faites le tri, pensez aux voisins, cousins, ... associations locales ... et aux bornes du Relais ou RSCE qui sont disposés dans votre commune ou sur les déchèteries du territoire.**



# Le recyclage des emballages en plastique

**Aujourd'hui, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont dans les consignes de tri.**



Vous pouvez donc déposer dans votre bac de recyclage :

- Les bouteilles de soda, d'eau, d'huile, de lait, de soupe, de sauce mayonnaise ou de ketchup...



- les flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide-vaisselle...

- les flacons de shampooing, bain moussant, gel douche...

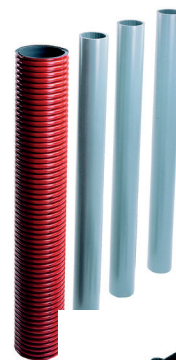


**...avec leurs bouchons !**



**Et que vont-ils devenir ?**

Après leur passage au centre de tri où ils sont séparés par couleur et par nature de plastique, ils sont transportés dans des usines de recyclage pour connaître une seconde vie.



# Trier : un acte citoyen !

## Les emballages ménagers à recycler...



## Le verre naît du verre : recyclons le.



## Les déchèteries sont gratuites pour les particuliers :

- **Caraman**  
du mardi au samedi
- **Puylaurens**  
les mardis, jeudis et samedis
- **Revel**  
du lundi au samedi

De 9h à 12h et de 14h à 17h50

Vous pouvez y déposer les éléments suivants :



## Le réemploi :

Pour réduire les déchets, le SIPOM mène de multiples actions dans le cadre de son programme de prévention. Celle-ci s'inscrit dans le domaine du réemploi. Dans les vide-greniers, il est demandé aux organisateurs de mettre une table pour installer cet espace de gratuité. C'est un espace où vous pouvez déposer ce dont vous n'avez plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable) et vous pouvez prendre ce que vous voulez même si vous n'avez rien déposé.

*Le réemploi c'est donner une seconde vie aux objets dont on ne se sert plus en les donnant ou en les revendant. C'est aussi acheter d'occasion, partager ses équipements ou les réparer. Indépendamment des économies qu'il engendre, le réemploi permet d'agir concrètement pour la réduction des déchets.*



Avenue Marie Curie - Z.I. de la Pomme - 31250 Revel  
Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Tél. : 05 62 71 22 83 - [contact@sipom.fr](mailto:contact@sipom.fr)  
[www.sipom.fr](http://www.sipom.fr)